

Attention

Mouvement intra académique

les commissions d'affectation sont reportées suite à de graves erreurs dans les documents fournis par le rectorat

Elles commenceront le 21 juin pour se poursuivre jusqu'au 27 juin :

calendrier détaillé sur site

De ce fait , le calendrier des Capa est bouleversé voir page 5 nouveau calendrier

Sommaire

1)Pages 2, 3, 6

Echos des départements et des établissements

2) pages 4 et 5

Hors-classes, Informations gestion , calendrier des Capa

3)page 7 Compte rendu du CTPA

(PAF, collèges « ambition réussite »

4)page 8

compte rendu de la réunion du 31 mai

Pour nous contacter

SNES section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger

94112 Arcueil Cedex

RER B Arcueil Cachan

téléphone 08 11 11 03 84

ou 08 11 11 03 85 (tarification locale)

Fax 01 41 24 80 62

Site www.versailles.snes.edu

Mail s3ver@snes.edu

EDITO

- ♦ La victoire remportée contre le CPE dans un cadre unitaire a mis en avant la nécessité d'une bataille globale sur la Formation, tant initiale que continue.
- ♦ Elle nous met en situation d'imposer d'autres choix pour l'Ecole et de lutter contre la précarité imposée de plus en plus aux jeunes pour leur entrée dans la vie active
- ♦ .Toutes les questions restent ouvertes :quel projet éducatif ?quels emplois ? Quels statuts et quelle carrière ?
- ♦ La FSU a initié dans un cadre unitaire des Etats Généraux pour la jeunesse dont la première phase s'est tenue le 10 juin à Paris.
- ♦ Le Conseil national du SNES se réunira les 27 et 28 juin prochains pour construire les modalités d'action dès la rentrée.
- ♦ Vous trouverez dans cette publication un certain nombre d'informations : initiatives prises dans des établissements, compte rendu de la réunion du 31 mai au S3 sur les réformes en cours d'application, compte rendu du CTPA du 1^{er} juin.
- ♦ N'oubliez pas de nous retourner la consultation sur le conseil pédagogique parue dans le courrier du S1 et l'US.
- ♦ . Il nous faut avec l'ensemble de la profession poursuivre le débat le plus large possible afin de construire une action massive et unitaire. Nous pourrions ainsi battre en brèche la politique inégalitaire et réactionnaire du Gouvernement, obtenir l'abrogation de la Loi d'orientation et celle de la Loi sur l'Egalité des chances et imposer d'autres alternatives pour l'Ecole et la Société.

Marie-Damienne ODENT Agnès VERDURAND
Guy LEBESGUE Jean-Jacques DUCHON

Les Hauts de Seine, département de l'expérimentation à tout va

Les expérimentations se multiplient dans le 92, à l'initiative du Conseil Général pour la plupart, et sans passage devant le Conseil d'Administration. Les collègues sont souvent mis devant le fait accompli, nous-mêmes avons souvent les informations très tard, quelquefois par des élus conseillers généraux.

- ◆ **Convention** pour une **classe passerelle 6^{ième} au collège La Paix d'Issy les Moulinaux** : Le 12 Mai, une convention a été signée entre le conseil général, la mairie, l'IA et le centre de loisir de la ville.

Cette convention n'a pas été présentée au CA. Il s'agit d'aménagement de la scolarité pour un an pour « consolider un socle de connaissances et reconstruire une image positive de soi-même ».

Soyons vigilants pour que ces élèves ne soient pas relégués dans une voie de garage et qu'ils aient bien tous les enseignements auxquels ils ont droit malgré les 3 après-midi passés au centre de loisir (horaire élève de 24,5h ou 25h en 6^{ième}).

D'autre part, externaliser la difficulté scolaire ne nous semble pas être une solution digne du service public : **comment se fait il qu'on trouve des moyens ailleurs et qu'on n'en donne pas suffisamment aux collèges et à tous les élèves qui en ont besoin ?**

- ◆ **Autre convention** signée entre le recteur et le conseil général du 92 : celle **sur la présence de policiers dans les collèges de Clichy, Courbevoie, Antony**. La pétition FSU Solidaires UNSA FCPE est toujours d'actualité, signez là et faites la signer : Non au "policier- Sarkozy" dans les collèges du 92 ! L'Education est la meilleure arme contre la violence. C'est de personnels qualifiés dont le collège a besoin !

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=14>

Internat à Asnières :

- ◆ **L'**internat de la réussite du collège Truffaut d'Asnières n'avait pas non plus fait l'objet d'un passage au CA, par contre une convention avait été signée entre le recteur et le conseil général.

- ◆ **C**ette installation s'était faite dans la plus grande précipitation et avec du personnel précaire (1,5 assistant d'éducation), 8 élèves garçons recrutés pour un bilan plutôt négatif. Cet internat n'est pas reconduit. L'an prochain, un nouvel internat, modèle « éducation nationale » cette fois-ci d'après l'IA, devrait voir le jour au collège Renoir à Asnières.

- ◆ Si l'ouverture d'internats est une revendication du SNES, nous serons très vigilants sur ses conditions de fonctionnement. Il ne s'agit pas de s'en tenir à un effet d'annonce mais d'avoir un vrai projet pensé pour les élèves.

- ◆ **Enfin, cerise sur le gâteau**, un accord cadre aurait été signé entre le PULV (Pôle universitaire privé Léonard de Vinci, dit « **fac Pasqua** »), le recteur de l'Académie de Versailles et le Conseil Général concernant le lycée G Pompidou à Villeneuve-la-Garenne ainsi que les lycées G de Maupassant et Garamont à Colombes, Galilée à Gennevilliers, Joliot Curie et Louise Michel à Nanterre, Agora à Puteaux, pour l'intégration d'élèves « méritants » du lycée au Pôle Léonard de Vinci.

- ◆ **C'**est du moins ce qui doit passer à la séance du 12 juin au conseil général du 92. Si les collègues de Pompidou avaient eu cette info et avaient repoussé les services d'une association proposant de perfectionner des élèves (budget 1500 euros par élève ?), ceux de Maupassant ou de Galilée n'en avaient pas entendu parler.

De manière générale, merci de nous transmettre toutes les informations que vous pouvez avoir sur toutes les sortes d'« expérimentations » mises en places ou proposées à votre établissement.

*Agnès Verdurand : averdurand@compuserve.com
Jean-Francois Gay : jean-francois.gay5@wanadoo.fr*

A Louvres et à Jouy le Moutier, l'enseignement catholique passe à l'offensive :

- ◆ A la rentrée prochaine un établissement international privé regroupant à terme une école primaire, un collège et un lycée général et professionnel doit ouvrir ses portes à Louvres dans les locaux de l'ancien centre de formation des cadres de la SNCF. La communauté de communes a décidé d'acquérir le terrain. Elle a dans ce but obtenu une subvention du Conseil général. Cette création ne manquera pas de déséquilibrer l'offre de formation du secteur. Rappelons qu'on vient de supprimer le BTS commerce international du lycée de Luzarches...
- ◆ De son côté, le Maire de Jouy le Moutier vient d'annoncer la création pour la rentrée 2008 d'un lycée spécialisé dans les filières sanitaires et sociales et l'apprentissage tertiaire. L'enseignement privé s'engouffre ainsi dans une brèche ouverte par la politique gouvernementale actuelle : privatiser le plus possible la formation professionnelle initiale et continue.
- ◆ A Louvres comme à Jouy le Moutier, les nouveaux établissements seront des extensions de Notre-Dame de la Compassion de Pontoise et pourront ainsi bénéficier d'un contrat d'association et des subventions publiques de fonctionnement que cela implique.

Dans le même temps, l'enseignement public du Val d'Oise prépare sa rentrée sur fond de coupes sombres et de reprise de moyens sans précédent. Nous ne pouvons accepter cela. C'est pourquoi revendiquons plus que jamais un plan de rattrapage pour l'enseignement public en Val d'Oise.

David Rafroidi,

SNES 95 : snes95@versailles.snes.edu

Collège Barbusse Bagneux, EP1 : tout ça pour ça !

- ◆ Le collège, ZEP depuis 1999, reçoit 10% de DHG de plus qu'un collège standard. Au fil du temps, ses moyens s'effritent, les effectifs s'alourdissent : en 2005-06, les 6^e sont à 26, les 5^e à 27, les 4^e à 28 et les 3^e à 24.
- ◆ Le classement "Ambition Réussite", reconnaissance des difficultés réelles, fait-il espérer l'amélioration des moyens de fonctionnement ? Patatras, le H/E baisse encore, car la réduction d'1/2 h en 5^e et 4^e s'applique en EP1, comme partout. Résultat: quand les effectifs conduisent à créer une division, la DHG ne permet plus d'assurer les horaires dus à chaque division. La priorité affirmée aux maths et au français en Ambition Réussite cache qu'en réalité les élèves auront moins de cours, donc ne pourront pas traiter les programmes. Le "professeur référent" de maths annoncé ne compensera pas cette régression ni la suppression d'un poste de.... Maths!
- ◆ Le CA du 27 février rejette la DHG et sa répartition, alerte sur les horaires et demande audience à l'IA. L'IA entérine la suppression du poste, mais il faut une pétition commune parents-profs, une réunion publique suivie d'une occupation nocturne du collège, et un préavis de grève, pour obtenir enfin un rendez-vous le 5 mai. L'IA convient qu'il manque bien 2 h par division de 5^e et de 4^e et promet des réponses rapides aux revendications. Trois semaines après, toujours rien. Nouveau préavis de grève pour obtenir.... que les horaires légaux soient respectés, même en ZEP !
- ◆ Au final, l'IA lâche 9,5h, de quoi rétablir, à peu près, les minima légaux. Nos élèves ne sont pas des sous-élèves, notre collège n'est pas un sous-collège, et c'est une grande satisfaction d'avoir marqué ce point. Pour autant, les autres revendications restent: pas de dédoublements en sciences et technologie, ATP 6^e et section Athlétisme mis en question, aucune avancée pour la vie scolaire.... tandis qu'on nous impose des mesures "Ambition Réussite" inadaptées. La lutte contre cette drôle de "relance des ZEP" est à poursuivre.

Marianne Auxenfans, Collège Barbusse Bagneux 92

Le recrutement des assistants pédagogiques s'avère difficile :

- ◆ D'après un rapport réalisé par l'inspection générale : " Aucune académie devant recruter plus de 35 AP n'y est parvenue. Le vivier est donc très limité. La raison principale est sans doute à rechercher dans l'attractivité relativement faible de la situation proposée". Emplois précaires (un an) mal rémunérés, les postes d'assistants pédagogiques (AP) ne sont pas courus. Ainsi à Créteil 52 postes sur 228 n'ont pas trouvé preneur, à Versailles 24 sur 128, en Martinique 12 sur 19 ».
- ◆ Une autre difficulté est le flou de la fonction : « Tous les modes d'intervention se rencontrent, selon les établissements et les souhaits des enseignants" affirme le rapport qui cite en exemple des cas de dédoublement de classe grâce aux AP. On veut faire jouer aux assistants pédagogiques le rôle des répétiteurs d'avant guerre ce qui est parfois mal vu des enseignants, des élèves (qui parlent de profs au rabais) et des chefs d'établissement (qui cherchent des surveillants ou gestionnaires de réseau) ». *Si c'est l'inspection générale qui le dit ...*

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/svst/igaen/rapports/2006_020_assistants_pedagogiques.pdf

Hors classes :

perspective de carrière pour toute la profession ou arbitraire ?

Face à la volonté ministérielle d'écartier la majeure partie de nos collègues de l'accès à la hors classe, les élus du Snes interviennent et se battent pied à pied. Il est nécessaire que les collègues s'en « mêlent », signez faites signer la pétition unitaire http://www.snes.edu/s4pub/rubrique.php3?id_rubrique=6

Hors classe des Certifiés et des Cpe

Au terme de trois réunions avec l'Administration, nous avons obtenu que les avis des chefs d'établissement soient limités à deux niveaux (favorable et sans opposition), que l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon soit prise en compte de façon significative et que les avis exceptionnels attribués par les IPR soient limités au volume de l'ancien contingent réservé de Recteur (5% des promus).

♦ Le barème retenu par le Recteur devrait se décomposer ainsi :

- note administrative
- note pédagogique

Pour les CPE, note administrative multipliée par 5

- **Points liés à l'échelon** : 15 pour le 11^{ème} échelon + 5 par année dans le 11^{ème} échelon dans la limite de 9ans d'ancienneté) + 5 pour un passage au choix ou au grand choix.

Les collègues actuellement au 10^{ème} échelon auront 8 pts s'ils ont été promus au grand choix ou au choix .

- **Affectation en établissement prioritaire** :

10 pts pour plus de 10 ans dans l'établissement ; 8 pts pour 5 à 10 ans dans l'établissement

- **Bi admissibilité** : 5 pts

- **Avis du chef d'établissement** :
20 pts pour un avis favorable
5 pts pour un avis « sans opposition »

- **Avis des IPR** :

0 pour un avis défavorable
5 pts pour un avis « sans opposition »
30 pts pour un avis favorable

La CAPA des certifiés est prévue pour le 12 juillet, celle des CPE le 11 juillet !

Les élus du SNES continueront à défendre une autre conception de la hors classe, celle d'un débouché de carrière ouvert à tous et à intervenir en CAPA dans ce sens

Afin de nous permettre de vous défendre au mieux, n'oubliez pas de nous adresser la fiche syndicale parue dans le 4 pages joint à l'US n° 635 du 8 avril 2006 .

Pascale BOUTET

Hors-Classe des Agrégés

La CAPA s'est tenue le 1^{er} juin.

Elle a été précédée d'un groupe de travail qui a duré 3 jours. Cette durée s'explique par le nombre de dossiers à étudier (plus de 3300) mais surtout par les progrès que nous avons pu imposer entre l'état

initial et l'état final des propositions.

♦ Rappelons l'essentiel du barème (cf pour le détail l'US « carrières » N°630). Il est composé de trois ensembles notés chacun sur 100 points.

1. **Notation** c'est-à-dire note pédagogique + note administrative.

Enfin un contingent de 5% des promus obtiendra l'avis exceptionnel des IPR correspondant à 75 pts.

Pour des raisons techniques de faisabilité, le Rectorat a refusé d'intégrer dans le barème les diplômes mais le Recteur a souhaité que les IPR les prennent en considération dans leur évaluation...

Les chefs d'établissement ont saisi leur avis pour tous les collègues du 7^{ème} au 11^{ème} échelon, les IPR saisiront le leur ensuite et l'ensemble sera consultable sur iprof. (La DGE avait annoncé la fin mai comme période de consultation par les collègues mais ces délais ne sont pas respectés et nous ignorons la date d'ouverture de l'accès°.

2. **Ancienneté de carrière** :

Du 7^{ème} au 10^{ème} échelon : 5 points par échelon.

Au 11^{ème} échelon : 30 points mais seulement si le passage au 11^{ème} ou, à défaut, au 10^{ème} échelon a été obtenu au choix ou au grand choix. Il n'y a aucun point en cas de promotion à l'ancienneté aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons.

3. **Parcours professionnel**, c'est-à-dire la part proprement académique du barème . C'est l'avis du recteur : il est fondé sur les avis croisés des chefs d'établissement et des IPR (mais les uns et les autres ne peuvent prononcer que 20% d'avis « très favorable ») et décliné selon 5 degrés,

« exceptionnel » (=90 points),
 « remarquable » (60 points),
 très honorable (30 points)
 « honorable » (=10 points)
 « insuffisant » (=0 points).

Cette dernière partie du barème n'est rien d'autre que la version nouvelle et aggravée de la bonification rectorale de l'an dernier.

Si ce barème est complexe, son but est clair : éliminer pour mieux organiser le tri

. C'est une machine qui fonctionne en 3 temps. D'abord, l'élimination des promus à l'ancienneté, puis, parmi ceux qui restent, la sélection des 20% « très honorables » et, enfin, une nouvelle sélection, par le croisement des avis, de 10% d'enseignants « exceptionnels ».

En CAPA, les commissaires paritaires du SNES

ont infléchi l'usage de la part rectorale du barème en montrant qu'elle avait donné lieu aux mêmes problèmes et contradictions qu'en 2005.

- **C**ontradictions entre les avis des chefs d'établissement et la note administrative : avec une note de 40 on peut recevoir, très logiquement, un avis « très favorable » mais aussi un avis « favorable » ou même « sans opposition ».

- **C**ontradictions entre les avis des IPR et la note pédagogique : en espagnol par exemple une note de 42 peut valoir un avis « très favorable » alors qu'une note largement supérieure n'apporte

qu'un avis « favorable ». En musique, à 47 on est gratifié d'un avis « très favorable » alors qu'à 52 on ne mérite qu'un avis « favorable ».

Nous avons également souligné les retards d'inspection (jusqu'à...18 ans) qui ne sont plus maintenant corrigés par le recours à la note moyenne, critiqué le contingentement des avis « très favorable », source d'inégalité (le nombre d'agrégés varie d'un établissement à l'autre) et insisté pour que soit prise en compte toute une carrière et non un seul de ses moments.

Nous avons dénoncé toutes ces incohérences qui constituent une source d'injustice et ouvrent la voie à l'arbitraire.

Nous avons opposé à cela notre conception de la hors-classe comme débouché de carrière pour tous, en rappelant qu'on ne tire aucun bénéfice immédiat de cette promotion tant qu'on n'a pas atteint 4 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. Dans cet esprit, pour tous les agrégés au 11^{ème} échelon, nous avons fait soumettre les avis à nouvel examen et passer plus d'une cinquantaine de collègues dans la catégorie « exceptionnelle ».

Dans cette évolution entre le projet initial et celui qui est sorti de la CAPA c'est le « mérite » qui a été battu en brèche au profit de critères objectifs prenant en compte l'ancienneté et la carrière.

Philippe Lévy

CONGE-FORMATION

- ♦ La CAPA qui s'est tenue le 26 mai a été marquée par une tentative d'introduction du « mérite » dans l'attribution du congé (intervention de l'inspection, avis défavorable d'un chef d'établissement).
- ♦ Nous nous y sommes fortement opposés en défendant le strict respect du barème. Nous avons demandé l'augmentation de ce contingent (il y a cette année 2006 demandes pour 130 possibilités) et le rétablissement du congé-mobilité.

	Choix		Grand choix	
	Note	date de naissance du dernier promu	Note	date de naissance du dernier promu
4 ^{ème} au 5 ^{ème}			76	03.12.1973
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	75.10	19.4.1972	78.60	14.4.1975
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	77.50	9.10.1971	81	17.7.1972
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	79	29.11.1966	82.80	28.11.1951
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	80.40	24.10.1961	84.80	11.1.1947
9 ^{ème} au 10 ^{ème}	82	1.11.1953	87	18.6.1965
10 ^{ème} au 11 ^{ème}	84.70	15.12.1945	88	16.8.1960

Nouveau calendrier des Capa

Sous réserve de modification
 Consulter pour confirmation

www.versailles.snes.edu

- ♦ 3 juillet mouvement MISE
- ♦ 11 juillet Certifiés hors classe
- ♦ en Juillet Certifiés refus titularisations
- ♦ 12 Juillet Agrégés notation titularisations
- ♦ 12 juillet Cpe Hors classe notation titularisation
- ♦ à la rentrée Certifiés notations

**Création d'un Réseau
Education sans Frontières
dans les Yvelines :**

- ◆ Jeudi 1^{er} Juin, aux Mureaux, se déroulait une réunion à l'initiative du collectif « Réseau Education Sans Frontières » des Lycées Vaucanson et Villon. Tout naturellement, étant membre fondateur de l'appel national à constituer de tels réseaux, la FSU du département des Yvelines a participé à cette réunion dont l'objet était de publier l'acte de naissance du RESF 78 .
- ◆ D'autres organisations syndicales (Sud éducation, CGT éducation, le SGEN CFDT), politiques (PCF, PS, MJC), associatives (CEFY, Ras le front, Attac, FCPE, la LDH) mais aussi des acteurs de terrains, éducateurs, assistantes sociales, des parents, des élèves sans papiers, leurs familles ... avaient répondu à l'appel (une cinquantaine au total).
- ◆ Nous appelons à soutenir et à prendre contact avec RESF 78 : resf78@ouvaton.org
- ◆ Ce collectif est ouvert à toutes les organisations et tous les individus qui veulent faire respecter le droit de vivre en France et de poursuivre leur scolarité pour tous les enfants, quelle que soit leur origine ou nationalité.
- ◆ Prochaine réunion de travail du collectif RESF78 : mercredi 14 juin, 18h, 7 rue de Béarn à VERSAILLES

RESF 91 : il existe déjà, contactez la FSU 91 ou le SNES 91 : snes91@versailles.snes.edu

RESF 92 : un réseau nord 92 et un réseau sud 92 ! Au nord : des permanences les mardis de juin (17h à 19h à la FSU), et une réunion du RESF pour envisager une veille militante face aux dangers encourus par les élèves et les familles après la date fatidique du 30 juin: Réunion le mardi 13 juin à 18h30 au siège de la FSU 3 bis rue Waldeck Rochet à Nanterre. ODJ: recensement des militants présents pendant les vacances, contacts téléphoniques, recensement des personnes et des lieux susceptibles d'accueillir les élèves menacés... Le Collectif Education sans frontières 92 sud tient une permanence le 1er mercredi de chaque mois 17h30-18h30 Salle Daniel Meyer, Maison de l'Economie sociale, 23, avenue Lombart. FONTENAY aux Roses. RER B « Fontenay aux Roses

RESF 95 : en cours de création, il y a déjà un mail : resf95@yahoo.fr

« **Ecoliers vos papiers** » : un livre écrit par Anne Gintzburger et RESF qui rapporte des histoires d'enfants d'immigrés autour desquels s'organisent solidarité et soutien, un instrument précieux pour informer, sensibiliser, provoquer des débats.
Flammarion 18 euros.

**Journée dite de
« solidarité » :
travailler gratis :
refus collectif**

Voici ,à l'initiative de la section SNES du **lycée des 7 Mares à Maurepas**, la lettre individuelle signée par une très large majorité des enseignants et remise collectivement au chef d'établissement qui les avait conviés à occuper leur lundi de Pentecôte par une discussion sur le Projet d'Etablissement.

Maria Bolzinger, SNES 78 :
snes78@versailles.snes.edu

Nom : ... Matière enseignée : ... Objet : journée du lundi 5 juin 2006. A l'attention de Mme la Proviseure.
Madame la Proviseure,
Concernant la journée du 5 juin, dite « de solidarité », j'ai l'honneur de vous informer 1) que je ne serai pas gréviste, 2) mais que je ne serai pas présent(e) pour le motif suivant : j'estime que j'ai déjà accompli, en plus de mes heures réglementaires, de nombreuses heures de concertation avec mes collègues, tant au sujet des différents axes du Projet d'Etablissement qu'à propos d'autres questions concernant notre travail commun au Lycée des sept mares. Ces heures déjà effectuées dépassent largement les sept heures qui nous sont demandées pour cette journée.
Veuillez agréer, Madame la Proviseure, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Conseil pédagogique :

- ◆ Au collège Alfred de Vigny de Courbevoie, la journée dite de « solidarité » s'est tenue le lundi de Pentecôte. Le principal a réuni les enseignants pour examiner un certain nombre de questions, entre autres la désignation de profs coordonnateurs en vue du conseil pédagogique.
- ◆ Dans chaque discipline, les enseignants ont refusé cette nouvelle responsabilité dont les contours sont on ne peut plus vagues, et qui introduit un niveau de contrôle supplémentaire entre pairs.
- ◆ Par ailleurs, cette nouvelle fonction n'est assortie d'aucune rémunération supplémentaire. Toujours plus de travail !
*Isabelle Courtade, collège Vigny
Courbevoie 92*

Dernières nouvelles : Nicolas Sarkozy recule et parle de régulariser 800 familles.

- ◆ Attention, ce nombre correspond seulement à 2% des enfants de sans-papiers scolarisés et les critères imposés sont stricts et très restrictifs : être nés en France (en effet la France ne reconnaît qu'un droit du sang (né d'au moins 1 parent français) et non un droit du sol), y avoir toujours été scolarisés et ne pas parler la langue du pays d'origine (y a-t-il une hiérarchie entre les langues ? demande-t-on aux familles de langue anglaise ou allemande vivant en France de ne pas apprendre leur langue maternelle à leurs enfants ?).
- ◆ La mobilisation ne doit pas faiblir, continuez à faire signer la pétition **Nous les prenons sous notre protection** (40 000 signatures pour l'instant)
<http://www.educationsansfrontieres.org/>

Prochaine action d'envergure le 30 juin

CTPA du 1^{er} Juin Compte rendu

PAF : Plan académique de formation

- ◆ **Le Plan académique de formation (le PAF) pour 2006-2007** vient d'être présenté au Comité technique paritaire du 1^{er} juin. Nous sommes intervenus sur les difficultés récurrentes concernant la formation des personnels : les avis défavorables à une inscription ne sont pas toujours motivés par le Chef d'établissement (et pas toujours portés à la connaissance de l'intéressé...).
- ◆ **Nous avons demandé** à ce qu'il y ait un groupe de travail paritaire sur les avis pour que les collègues puissent contester en cas de désaccord.
- ◆ **Autre difficulté**, les taux importants d'absence au stage : parfois liés à des pressions du C/E ou à l'éloignement (et donc à des frais de déplacements importants et non remboursés !). Nous avons insisté pour que des solutions soient trouvées par le Rectorat: réflexion sur les lieux mais aussi sur les dates (ex : pas de stages au moment des périodes de conseils de classe ou en mai en lycée).
- ◆ **En dehors de ces problèmes, nous ne pouvons nous satisfaire de ce PAF et de la manière dont il a été composé.** En terme budgétaire il va y avoir de nouvelles coupes : 50 emplois budgétaires sont récupérés, cela se traduira par 25% de décharges en moins pour les formateurs. Il s'agit d'une nouvelle dégradation de la formation continue : rappelons qu'il y a 4 ans elle avait été déjà amputée de 30% (voire de 50% dans certaines disciplines comme l'EPS).
- ◆ **Sur les axes prioritaires**, trop de stages sont des stages de commande liés par exemple à l'application d'un nouveau programme ou d'objectifs nouveaux comme le CECRL en Langue, cela au détriment de stages plus centrés sur l'approfondissement disciplinaire (par ex. toujours en Langue : civilisation, Littérature, cinéma ? Linguistique : théorie et didactique ; quasi absence de stages de Géographie ! ...). Au final nous avons obtenu que des groupes de travail se réunissent régulièrement pour mieux articuler le PAF du point de vue disciplinaire.

EP1 : Collèges « Ambition réussite »

- ◆ **A** notre demande, le Recteur a fait le point sur l'état du recrutement des 49 « professeurs expérimentés » pour les 21 réseaux EP1 dans l'académie.
- ◆ **Sur 41 candidatures**, 27(16 PE, 10 certifiés, 1 PLP) ont été retenues par le Recteur qui a pris la décision de rouvrir les appels à candidature. Les nouvelles candidatures seront examinées le 20 juin.
- ◆ **Des réseaux restent donc** à la date du CTPA non pourvus : Chénier et Cézanne à Mantes, Barbusse à Bagneux, A. France à Sarcelles.
- ◆ **Nous avons de nouveau dénoncé** la pseudo réforme de l'Education prioritaire et ses aspects les plus dangereux : déréglementation généralisée et affectations des enseignants par un mouvement totalement particulier qui échappe à tout contrôle des élus des personnels. A cet égard, nous avons exigé que les profils des postes soient communiqués aux membres du CTPA, ce que l'Administration s'est engagée à faire...

GRETA

- ◆ **Au prétexte** du nouveau calcul des emplois dans le cadre de la LOLF intégrant notamment le coût des pensions, des charges financières accrues pèsent sur les GRETA qui ne fonctionnent que sur ressources propres. Cette surcharge financière se traduit donc par des suppressions de postes de titulaires (postes gagés) mettant ainsi les GRETA dans la quasi impossibilité de remplir leur mission de formation continue sauf à recruter des non titulaires.
- ◆ **Nous avons donc rappelé** au Recteur notre exigence que les postes gagés soient maintenus. Un point précis de la situation des GRETA de l'académie sera présenté au prochain CTPA .

Réunion du 31 mai organisée par la section académique de Versailles

La réunion du 31 mai a permis à plus de trente collègues de s'informer et d'échanger sur l'ensemble des réformes en cours., concernant aussi bien l'organisation du système éducatif que la gestion des personnels.

Les débats ont mis en relief la cohérence des réformes, qui convergent toutes vers la remise en cause du droit à l'éducation pour tous et la volonté du ministère de déréglementer tous azimut.

Une grande convergence

Le socle commun, dont le projet de décret a été présenté au Conseil Supérieur de l'Education (CSE) le 8 juin, réduit l'ambition pour tous les élèves et sacrifie la formation initiale au profit d'une formation tout au long de la vie dont on sait qu'elle bénéficie essentiellement aux mieux formés. Pire, alors que certains élèves pourront accéder à l'ensemble de la culture scolaire, le socle constituera le seul objectif pour bon nombre d'élèves.

L'audit sur les horaires au collège confirme la volonté d'organiser une scolarité à « géométrie variable » autour d'horaires d'enseignement réduits.

Groupes de compétence

D'abord développés pour les LV, ils sont maintenant fortement envisagés dans les autres disciplines. De nombreux collègues ont fait part de leur expérience qui montre que de tels groupes se sont très souvent transformés en groupes de niveau figés.

Multiplication du « dérogatoire »

Le nouveau décret sur les dispositifs d'aide aux élèves et l'audit sur les horaires au collège manifestent la volonté du ministère de développer les dispositifs et structures dérogatoires qui conduiraient de très nombreux élèves à ne pas suivre la scolarité commune, en réduisant les enseignements et les ambitions.

Comme l'ont rappelé de nombreux collègues les classes spécifiques qui existent aujourd'hui sont portées par des équipes autour d'un projet de réussite et des moyens supplémentaires. L'objectif visé par le ministère n'est pas du même ordre : il s'agit bien plutôt de sceller précocement le destin scolaire d'un grand nombre d'élèves qui devront sortir de l'école avant la fin de la scolarité obligatoire.

Apprentissage... dès 14 ans

Ainsi, plutôt que de donner à l'Ecole les moyens d'aider les élèves qui éprouvent des difficultés, le ministère remet de fait en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en donnant moins d'école à ceux qui auraient besoin de plus et de mieux d'école.

Gille de Robien a d'ores et déjà annoncé que 20 à 30 000 élèves seraient concernés dès la rentrée prochaine.

EP1 :laboratoires d'expérimentation

Les collègues qui exercent dans les collèges classés EP1 ont pu témoigner des fortes pressions qui sont exercées pour mettre en place groupes de compétences et dispositifs dérogatoires, sous couvert d'expérimentation.

Le « contrat ambition réussite » élaboré par les comités exécutifs ne sont pas validés par les CA alors qu'ils « engagent » les établissements dans le cadre de la contractualisation des moyens. Ce sont aussi les comités exécutifs qui ont défini, sans transparence, les profils des enseignants supplémentaires, qui risquent fort de devenir un échelon hiérarchique intermédiaire.

A ce jour, de nombreux postes ne sont pas pourvus : il est fort probable que des TZR seront nommés au dernier moment pour les occuper ! "(voir article EP1 page 7)"

Conseil pédagogique

La mise en place du conseil pédagogique au travers de la circulaire de rentrée vise à renforcer le rôle pédagogique du chef d'établissement et à créer une hiérarchie intermédiaire.

Ce point a largement été débattu et suscite une large opposition, surtout si on le met en rapport avec le reste des réformes. Nous avons débattu des actions à mener pour s'opposer à sa mise en place.

Hors Classe

Le bouleversement du mode d'accès à la hors classe procède de la même logique : réaliser des économies en interdisant l'accès du plus grand nombre, renforcer le poids de la hiérarchie, y compris du chef d'établissement, qui doit donner un avis sur l'accès, avis qui se traduit par un barème différencié. Le résultat est le règne de l'arbitraire et de très nombreux collègues oubliés.